

ENGAGER ET ACCOMPAGNER PAR LE TUTORAT DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE

Le service civique volontaire a été instauré en 2010 et permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour 6 à 10 mois, à raison de 24 à 28 heures par semaine. Si 1 jeune sur 3 passant par ce dispositif dans nos établissements

souhaite poursuivre son engagement professionnel dans le secteur sanitaire ou médico-social, c'est avant tout grâce à la qualité de l'expérience et de son accompagnement. Cette formation vous en donnera les clés.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire du service civique
- Maîtriser tout ce qu'il est possible de grâce au cadre (souple) du service civique volontaire
- Mettre en place des fiches mission et des cadres d'engagement de qualité
- Savoir recruter, accueillir, intégrer et accompagner par le tutorat les jeunes volontaires
- Aboutir à un dispositif de qualité, garantie de la fidélisation des jeunes dans ce secteur d'engagement

CONTENU

- Le cadre réglementaire et légal propre au service civique
- Le fonctionnement d'un agrément de service civique volontaire, et de celui de la FEHAP mis à disposition des adhérents plus spécifiquement
- La définition de fiches mission de service civique de qualité, et la démarche de co-construction avec les salariés et les personnes accompagnées
- Le tutorat : quel est le rôle, la posture, l'éthique du tuteur ?
- Le recrutement : savoir sélectionner les jeunes sur la seule base de la motivation et de l'envie d'apprendre
- Accueillir et intégrer les volontaires
- Accompagner par le tutorat : outils et méthode
- Le bilan d'une mission, pour le volontaire, pour la structure, pour les personnes soignées et accompagnées



Classe virtuelle

- 17 février 2023
- 6 avril 2023
- 12 mai 2023
- 9 juin 2023
- 7 juillet 2023
- 7 septembre 2023



Gratuit



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Aucun

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Tout salarié ou bénévole en charge de la mise en place et/ou de l'accompagnement du service civique dans un établissement
- Tout salarié ou bénévole destiné à devenir tuteur de service civique volontaire dans un établissement
- Tout responsable ou administrateur d'une structure souhaitant mettre en place des dynamiques d'engagement volontaire dans les établissements
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Apport d'exemples pratiques tirés de l'expérience
- Présentation d'outils concrets
- Échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

Collaborateurs de la Direction Engagement et Prospective de la FEHAP